

FPH: DPC, FORMATIONS ET COMPÉTENCES

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017 PICARDIE





# ÉDITO

Dans un contexte mouvant, l'équipe de la délégation régionale assure la stabilité et la proximité de nos relations, afin de promouvoir la formation professionnelle continue comme un outil d'épanouissement personnel et professionnel.

Souhaitons que notre offre ANFH, toujours renouvelée, contribue activement au partage des expériences entre professionnels, à l'accompagement des établissements dans les évolutions et changements qu'ils doivent déployer et au développement des compétences de tous.

# LA DÉLÉGATION ANFH PICARDIE

# SOMMAIRE

Fonds et formation	p.	2
Parcours et compétences	p.	6
Réseaux et proximité	p.	12
Chiffres clés 2017	n	16

3

### **FONDS ET FORMATION**

# UNE EXPERTISE POUR GÉRER ET FINANCER ÉTABLISSEMENTS ET COLLECTE

86 établissements sanitaires. médico-sociaux et sociaux publics adhérents au 2,1% - Plan de formation en région Picardie emploient en 2017, 36 289 agents de la Fonction publique hospitalière. Concernant le Développement professionnel continu médical (DPCM), 28 établissements confient leur contribution à l'ANFH Picardie. Ils consacrent au financement de la formation professionnelle et du Développement professionnel continu (DPC) respectivement 2,9 % et 0,50 % ou 0,75 % de leur masse salariale.

# L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

- → mobilise des fonds mutualisés au service des projets de formation des établissements et des agents;
- → noue des partenariats et recherche des financements complémentaires;
- → contribue à l'optimisation des budgets formation;
- → prend en charge l'avance de frais, le règlement des factures et des frais.

# L'ANFH COLLECTE ET GÈRE 5 FONDS

- → le 2,1 % Plan de formation;
- $\rightarrow$  le 0,6 % FMEP dédié aux études promotionnelles :
- $\rightarrow$  le 0.2 % CFP/BC/VAE:
- → le 4,8 % ESAT (formation des travailleurs handicapés accueillis);
- $\rightarrow$  le 0.5 % − 0.75 % − DPC médical.

### **ÉVOLUTION DE LA COLLECTE**

PAR FONDS DEPUIS 2013

35000

30000 25000 20000 15000 10000 5000 0

■ PLAN ■ FMEP UCFP ■ DPCM

En 2017, le total des cotisations s'élève à 30 720 K€ contre 29 035 K€ en 2016, soit une augmentation de 5,8 %. Cette évolution est supérieure à celle enregistrée au niveau national (2,4 %). Elle est liée notamment au rattachement à la délégation Picardie de 2 établissements du Pas-de-Calais.

90

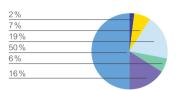
ÉTABLISSEMENTS COTISANTS AU 0,6%-ÉTUDES PROMOTIONNELLES ET 0,2%-CFP/VAE/BC 95,6%

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS AU 2.1 %-PLAN DE FORMATION 99,3%

D'AGENTS DE LA FPH EMPLOYÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS

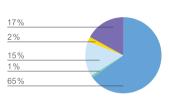
# RÉPARTITION DE LA COLLECTE 2,1 %-PLAN DE FORMATION

PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



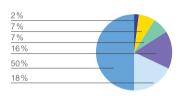
RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,5 % OU 0,75 % - DPC MÉDICAL

PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



RÉPARTITION DE LA COLLECTE 0,6%-ÉTUDES PROMOTION-NELLES ET 0,2%-CFP/VAE/BC

PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT



■ Moins de 50 agents ■ De 50 à 149 agents

La délégation enregistre 21425 K€ de cotisations au titre du 2,1%-Plan de formation, qu'elle gère pour le compte des établissements adhérents. 66% de ce montant provient des établissements de plus de 1000 agents.

De 150 à 299 agents
De 300 à 999 agents

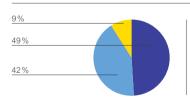
En 2017, les cotisations versées au titre du DPC médical s'élèvent à 1051 K€ et concernent principalement les établissements de 1000 à 4999 agents. ■ De 1000 à 4999 agents ■ Plus de 5000 agents

Les cotisations versées au titre du 0,6%-Fmep et du 0,2%-CFP/VAE/BC s'élèvent respectivement à 6 152 K€ et 2051 K€. Les établissements de plus de 300 agents contribuent à 84% du total de ces cotisations.

# RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS PLAN

PAR SECTEUR

de 95,6%.



49%

DES ÉTABLISSEMENTS appartiennent au secteur Médico-social: Personnes âgées

Médico-social: Personnes âgéesSanitaire

sur 90 cotisants, soit un taux d'adhésion

adhérents au Plan de formation

Sanitaire Hanc
La délégation compte 86 établissements Le se

Social/Médico-social: Handicap-Enfance-Famille

Le secteur sanitaire représente 42 % des établissements adhérents et 88 % des effectifs couverts.

30720 K€

COLLECTÉS PAR L'ANFH PICARDIE

21 425 K€

2,1%-PLAN DE FORMATION

**6 152 K**€

0,6% - ÉTUDES PROMOTIONNELLES

2051 K€

0,2%-CFP/VAE/BC

**42** K€

4.8 % ESAT

1051 K€

0,5 % OU 0,75 % - DPC MÉDICAL

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 2,1 %-PLAN DE FORMATION

# L'élaboration du plan de formation est un moment privilégié de la vie des établissements.

La réflexion menée lors de cette étape fondamentale du plan doit permettre d'identifier, de recenser:

- → les actions de formation et de promotion professionnelle nécessaires à la déclinaison des projets institutionnels de l'établissement;
- → les besoins individuels des agents, issus de l'entretien professionnel et de formation menés avec le cadre.

À l'issue de cette riche phase d'élaboration, le plan de formation devient alors un véritable outil au service de la stratégie d'établissement et des trajectoires professionnelles des agents.

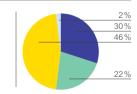
# L'ANFH, OPCA DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Pour accompagner les établissements adhérents dans la mise en œuvre de leur plan de formation, l'ANFH, OPCA de la Fonction publique hospitalière:

- → assure une veille juridique et sectorielle;
- → met à disposition des établissements et des agents des outils et supports d'information et propose une offre de formation prête à l'emploi;
- → propose Gesform, le logiciel de gestion de la formation destiné aux équipes formation et aux pôles.

### RÉPARTITION DES STAGIAIRES PAR CATÉGORIE DE RÉMUNÉRATION





■ A ■ B ■ C ■ Autres

En 2017, 46% des stagiaires ayant bénéficié d'au moins une action de formation au titre du 2,1%-Plan de formation sont des agents de catégorie C, contre 47% en 2016.

### RÉPARTITION DES DÉPARTS, HEURES, CHARGES ET ARF\* PAR TYPE DÉPARTS HEURES CHARGES(€) % CHARGES ARF (€)\* TYPE 1 212 19953 177632 0.9% 33077 TYPE 2A 7201 111172 3411874 17.4% 427 134 TYPE 2B 3577 66494 1901672 9,7% 260 111 TYPE 2C 21722 353561 8916582 45,4% 1339194 TYPE 3 367 21220 542243 2.8% 244 084 TYPE 4 380 298801 4586504 23,3% 8141927 TYPE 5 21 4010 92267 0.5% 70830 TYPE 8 17 521 16842 0.1% 7155

Les charges de formation sont principalement consacrées aux actions de type 2c et de type 4, qui représentent respectivement  $45\,\%$  et  $23\,\%$  du total des charges.

Typologie des actions de formation (décret du 21 août 2008): Type 1 Actions de formation professionnelle initiale.

Type 2a Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation immédiate au poste de travail).

Type 2b Actions de développement des connaissances et de la compétence (adaptation à l'évolution prévisible des

emplois).

Type 2c Actions de développement des connaissances et de la compétence (développement des connaissances et compétences et acquisition de nouvelles connaissances et compétences).

Type 3 Actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques

Type 4 Études promotionnelles.
Type 5 Actions de conversion.
Type 8 VAE.

\*ARF: Accords sur recettes futures

# RÉPARTITION DES CHARGES PAR NATURE DE DÉPENSES



**58%** 



10%



33 497

DÉPARTS EN FORMATION EN 2017

54,4%

DES AGENTS DE LA RÉGION PICARDI ONT ACCÉDÉ À LA FORMATION EN 2017

7

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE ÉTUDES PROMOTIONNELLES

Les études promotionnelles (EP) sont des actions de formation qui permettent d'accéder aux diplômes et certificats nécessaires pour exercer certains postes de la Fonction publique hospitalière (infirmier, cadre de santé, aide-soignant...). La liste est fixée par arrêté ministériel.

# LES ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN PICARDIE

En Picardie, pour tous les établissements, la prise en charge sur les fonds mutualisés couvre l'intégralité de la durée de la formation.

Les instances régionales ont souhaité renforcer le dispositif de prise en charge concernant les établissements de moins de 450 agents ETP. À ce titre, pour les formations longues (durée de 3 ans) les instances accorderont sur les fonds mutualisés à minima 12 dossiers par an et un seul dossier par établissement.

Par ailleurs, les instances régionales ont fixé une priorité sur les métiers de la rééducation au regard de la pénurie régionale.

Enfin, la dernière année de financement des formations longues, débutées sur le congé formation professionnel (CFP) seront prioritaires afin de sécuriser le parcours de formation engagé par l'agent.

### Les 2 nouveautés en 2017

→ Les établissements adhérents à l'ANFH ont la possibilité de déposer sur les fonds mutualisés des demandes de prise en charge pour des formations diplômantes, certifiantes bénéficiant aux agents des filières autres que le soin, le social et l'éducatif (filières achat et logistique, gestion de l'information, ingénierie et maintenance technique, administratif, qualité hygiène sécurité et environnement, système d'information).

→ Une part des fonds régionaux est consacrée aux études promotionnelles hors établissement d'origine pour encourager la mobilité des agents au sein de la Fonction publique hospitalière (FPH).

### DIX PREMIERS DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS LE CADRE DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES DIPLÔMES NOMBRE EP 2017 NOMBRE EP 2016 TAUX D'ÉVOLUTION 2017/2016 DE INFIRMIER 181 184 -1,6% DFAS -8,0% 81 88 DIPL CADRE DE SANTÉ 80 -1,2% DE INFIRMIER ANESTHÉSISTE 34 32 6,3% 32 25 28,0% DE IBODE CAFERUIS 16 15 6.7% DE PUÉRICULTRICE 16 -6.3% 15 DIPL. PRÉPARATEUR PHARMA, HOSP. 15 15.4% 13 DEAES 200.0% 12 4 BPJEPS 22.2% 11 9 AUTRES 57 59 -3,4% TOTAL 534 526 1,5%

En 2017, la délégation compte 534 études promotionnelles en cours de financement contre 526 en 2016, soit une augmentation de 1,5 %. Le diplôme d'État d'infirmier reste le diplôme le plus préparé (34 % de l'ensemble des études promotionnelles), suivi du diplôme d'État d'aide-

soignant (15%). Tous deux accusent néanmoins une baisse par rapport à 2016 (-1,6% et -8,0%). Dans l'ensemble, les diplômes d'État d'accompagnant éducatif et social (remplaçant notamment celui d'aide médico-psychologique) et d'infirmier de bloc opératoire, se distinguent par une progression marquée.

# RÉPARTITION DES ÉTUDES PROMOTIONNELLES PAR FONDS (EN COURS ET ACCORDÉES EN 2017)

FONDS	EP EN COURS	EP ACCORDÉES
SUR LE 2,1%; 0,6%	516	225
SUR LE 0,2%	18	7
TOTAL	534	232

Sur 534 études promotionnelles en cours de financement, 232 ont été accordées dans l'année. La source de financement provient essentiellement du 2,1 %-Plan de formation des établissements et du guichet unique ANFH.

**534** 

ÉTUDES PROMOTIONNELLES EN COURS DONT

232

DOSSIERS ACCORDÉS EN 2017

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,2%-CFP/VAE/BC

# **DÉPARTS EN FORMATION**

DANS LE CADRE DU 0,2% - CFP/BC/VAE

Cette contribution finance le Congé de formation professionnelle (CFP), le congé pour Validation des acquis de l'expérience (VAE) et le congé pour Bilan de compétences (BC).

Le CFP ouvre aux agents de la Fonction publique hospitalière (FPH) la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...) distinctes de celles prévues au Plan de formation de l'établissement. Ces financements sont sollicités directement par les agents de la FPH auprès de l'ANFH.

62,3%

DE DOSSIERS ACCEPTÉS (HORS BC)

89

CFP \*
(DOSSIERS CLASSIQUES)

18

ÉTUDES PROMOTIONNELLES \* 47

VAE \*

184

BILANS DE COMPÉTENCES \*

\*Nombre de dossiers en cours

# RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR DISPOSITIF



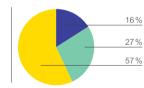
■ CFP classique ■ CFP-EP ■ VAE ■ BC

Avec 89 dossiers en cours de réalisation en 2017, le CFP classique représente 26 % des dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP.

### RÉPARTITION DES DOSSIERS EN COURS

EN 2017 PAR CATÉGORIE D'EMPLOI

**57%**DES DOSSIERS concernent la catégorie C.



# ■A ■ B ■ C

Les dossiers pris en charge au titre de l'agrément CFP concernent principalement les agents de catégorie C (57%), suivis des agents de catégorie B (27%).

# ACCOMPAGNER ET CONSTRUIRE 0,5 % OU 0,75 % DPC MÉDICAL

# **DPC MÉDICAL**

ACTIVITÉS DES PROFESSIONNELS MÉDICAUX

Le Développement professionnel continu (DPC) est un dispositif de formation réglementé initié par la loi HPST (2009) pour garantir la qualité et la sécurité des pratiques des professionnels de santé. La loi de modernisation de notre système de santé (2016) fait évoluer le DPC d'une logique de programme vers une logique de parcours. Les professionnels de santé ont l'obligation de s'engager dans un parcours triennal de DPC. Pendant cette période de 3 ans, chaque professionnel de santé doit

participer à minimum deux actions parmi des actions de formation, des actions d'analyse de pratiques et des actions de gestion des risques. Au moins une de ces actions doit répondre aux orientations nationales prioritaires définies dans l'arrêté du 8 décembre 2015, être déposée sur la plateforme de l'Agence nationale du Développement Professionnel Continu (ANDPC), être assurée par un organisme de DPC et utiliser des méthodes de la Haute Autorité de Santé (HAS).

+1800

DOSSIERS FINANCÉS AU TITRE DE L'AGRÉMENT DPC MÉDICAL, DONT :

91% Concernant les médecins

concernant les medeci

**9**%

CONCERNANT LES PHARMACIENS

# **RÉSEAUX ET PROXIMITÉ**

# ÉCHANGER ET MUTUALISER L'ACTION DE L'ANFH PICARDIE

# ACTIONS DE FORMATIONS RÉGIONALES

- → 974 participants
- → 88 groupes déployés
- → **35** thèmes de formation

# LE DISPOSITIF D'APPUI AU DEPLOIEMENT DE LA GPMC

29 accompagnements pour36 établissements représentant69 % des agents picards

Dans le cadre de cet accompagnement, les établissements travaillent a minima sur:

- → la cartographie des métiers;
- → les fiches de poste :
- ightarrow le déploiement de la campagne d'entretiens professionnels et d'entretiens de formation.

Cet accompagnement s'articule avec le déploiement de notre module Gesform GPMC.

# LE DISPOSITIF D'APPUI À LA PRÉVENTION DES RPS ET AU DÉPLOIEMENT D'UNE DÉMARCHE DE QVT

**15** accompagnements en 2017 dont **9** ont débuté en 2017

Un accompagnement en 3 temps.

- → Module 1: positionnement de l'établissement quand à sa démarche Risques psycho-sociaux (RPS)/Qualité de vie au travail (QVT).
- → Module 2: formalisation de la démarche.
- $\rightarrow$  Module 3: accompagnement à la mise en œuvre des premières actions.

# LES CONFÉRENCES MANAGERIALES

- → 4 thèmes déployés
- → **351** participants
- → Accompagner le changement au sein de son équipe (2 sessions, 71 participants).
- → Intégrer un nouvel arrivant (21 participants).
- → Management intergénerationnel (3 sessions, 179 participants).
- → Savoir faire émerger les besoins de formation de son équipe (80 participants).

# LES THÈMES DE NOS ATELIERS REGIONAUX 2017

- → Élaborer et déployer une charte de formation (13 participants).
- → Le Développement professionnel continu (DPC): rappel de la réglementation. Rappel des règles de gestion du Développement professionnel continu médical (DPCM) (25 participants).
- → La prise en charge des EP sur les fonds mutualisés : règles et modalités de prise en charge (9 participants).
- → Accueil des nouveaux chargés de formation, des structures médico-sociales: sensibilisation à la formation et présentation des principales règles de gestion (5 participants).
- → Séminaire annuel des Responsables et Chargés de formation (52 participants).



# DES OUTILS AU SERVICE DES PROFESSIONNELS

ANFH.FR/PICARDIE

Le site internet de l'ANFH Picardie permet aux adhérents de consulter l'offre de formation clés en main, de s'informer sur les événements et réunions proposés et organisés par la délégation.

Il y est également possible d'accéder aux guides et outils méthodologiques réservés aux établissements adhérents dans la rubrique « publications » et « nos autres sites ».

# 66

# ANFH: L'OPCA\* DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

99

SES MISSIONS:

OCULECTE, MUTUALISATION

& GESTION DES FONDS

OCUPANION & CONSEIL

ODÉVELOPPEMENT

DE LA FORMATION

\*Organisme paritaire collecteur agréé



**NOTES** 

86

ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS À L'ANFH PICARDIE



54,4%

TAUX D'ACCÈS À LA FORMATION

# **ADHÉRENTS**

**95,6%** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS 2,1% – Plan de formation soit 99,3% des agents de la FPH de la région

**28** ÉTABLISSEMENTS ADHÉRENTS au DPC médical

33497	DÉPARTS EN FORMATION AU TITRE DU PLAN DE FORMATION
89	DOSSIERS CFP EN COURS DE FINANCEMENT (DOSSIERS CLASSIQUES) *
47	DOSSIERS VAE EN COURS DE FINANCEMENT *
184	BILANS DE COMPÉTENCES FINANCÉS*
534	ÉTUDES PROMOTIONNELLES FINANCÉES**

# **DONNÉES FINANCIÈRES**

**30720 K€** COLLECTÉS EN 2017

### Répartition

21 425 K€	2,1% PLAN DE FORMATION
6 152 K€	0,6% FMEP
2051 K€	0,2% CFP/VAE/BC
42 K€	4,8% ESAT
1 051 K€	0,5% OU 0,75% DPC MÉDICAL

<sup>\*</sup> Dans le cadre du 0,2 % – CFP/BC/VAE



<sup>\* \*</sup> Tous fonds confondus